

ANNEXE IVPOINTS DE PRÉCONTRÔLE

1. Les aéroports où un précontrôle existe sont indiqués par un astérisque. L'une des Parties, ou l'autre, étudiera rapidement la possibilité d'ajouter des points de précontrôle à un ou plusieurs autres aéroports énumérés ci-dessous ou à d'autres aéroports, conformément aux normes établies à l'article III.

2. Aux États-Unis :

Boston	Los Angeles
Chicago	Miami
Cleveland	Newark
Dallas/Ft. Worth	New York
Denver	San Francisco
Honolulu	Tampa
Houston	

3. Au Canada :

Calgary*	Québec
Edmonton*	Toronto*
Halifax	Vancouver*
London	Victoria
Montréal*	Winnipeg*
Ottawa*	